je n'ai pas l'intention de discuter cet aprèsmidi, le pour ou le contre de la conscription. Je me contenterai de dire que je suis en faveur du principe. Quoi qu'il en soit, je désire faire quelques observations au sujet du résultat du plébiscite. Par un vote d'environ deux à un et par huit provinces contre une (suivant les subdivisions géographiques de notre pays), la population du Canada a dégagé le premier ministre et son gouvernement des engagements qu'ils avaient pris envers les électeurs en 1940.

L'hon. M. GARDINER: Et l'opposition.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pris aucun engagement. L'honorable député peut parler pour son propre compte, non pour le mien.

L'hon. M. MACKENZIE: Votre leader en a pris.

L'hon. M. HANSON: Dans huit provinces, 80 p. 100 des votants ont répondu oui.

Le résultat obtenu n'a été d'aucune manière dû aux seuls efforts du premier ministre et de ses collègues. On doit l'attribuer à l'union des efforts de tous les citoyens canadiens de toutes les opinions politiques.

Pour notre part, nous, les membres de l'opposition, nous n'aimions pas et nous avons déploré la tenue de ce plébiscite; nous étions embarrassés dans la position dans laquelle nous nous trouvions placés; mais, voyant qu'il s'agissait d'un devoir patriotique, nous nous sommes mis à l'œuvre avec les autres en vue d'obtenir une réponse affirmative. En prenant cette attitude, j'ai la conviction que nous avons agi sagement,—nous avons agi en patriotes. Je crois que nous avons contribué dans une large mesure à obtenir le résultat que l'on sait.

S'il s'est jamais présenté une occasion où un parti politique se soit préoccupé des intérêts du pays plutôt que de ses propres intérêts c'est bien celle où les membres du parti conservateur,—parmi lesquels il n'y a eu, j'en suis convaincu, qu'un petit nombre de dissidents,—sont allés dans les circonscriptions de tout le Canada afin de former l'opinion publique et de conseiller aux gens de s'élever audessus de toute considération politique et d'assurer un vote affirmatif considérable. Ce sera toujours à l'honneur du parti conservateur dans son ensemble.

Je n'ai pas l'intention d'analyser en détail le vote donné lors du plébiscite. On a dit et écrit bien des choses au sujet de la signification de ce vote. Pour ma part, je regrette plus que je ne saurais le dire le geste de certains groupes de nos concitoyens qui se sont prononcés autrement que l'immense majorité des votants de huit des provinces du Canada. Les motifs de ce geste pourront être examinés en une autre occasion. Je n'entends pas les discuter maintenant. Le fait regrettable qui ressort clairement du vote, c'est qu'en ce moment critique, l'unité nationale n'est pas complète au Canada. C'est là un fait brutal, que nous ne saurions méconnaître.

Toutefois, le résultat du plébiscite ne signifie nullement que notre pays doive s'abstenir d'accomplir tout son devoir à l'heure actuelle. Au contraire, certains indices bien manifestes démontrent que le peuple canadien tient à ce que des mesures positives soient prises immédiatement.

Qu'on ne se méprenne pas sur le sentiment populaire que révèle le plébiscite. Quiconque s'efforce de laisser entendre que le vote affirmatif n'a fait que dégager de leur responsabilité le Gouvernement et le Parlement n'interprète pas avec exactitude le résultat du plébiscite. Par le fait même que le Gouvernement s'est vu libéré de ses engagements, et cela dans des conditions qu'il avait lui-même fixées, le service obligatoire au Canada comme en dehors est devenu la loi du pays. Cette loi doit être appliquée, soit par le gouvernement actuel, soit par un autre, car une loi existante ne saurait demeurer inopérante. La volonté du peuple doit être respectée. Il faut tenir compte non pas de notre propre opinion, mais de celle que le peuple a exprimée en votant affirmativement. A quoi sert-il de poser un principe si l'autorité constituée néglige de l'appliquer?

Nous vivons, grâce à Dieu, sous un régime démocratique où il est admis que la volonté de la majorité, exprimée par un vote, doit primer. Telle est la façon démocratique d'agir et elle est essentielle à la survivance de notre nation. C'est l'attitude qu'ont préconisée les prédécesseurs de mes honorables amis de la droite, c'est-à-dire les chefs du parti libéral qui siégeaient dans cette Chambre il y a environ un quart de siècle.

J'ai récemment parcouru le compte rendu des débats qui eurent lieu en 1917 au sujet de la loi du service militaire. Sir Wilfrid Laurier déclara alors que cette loi devait être soumise au peuple par voie de référendum. Voici ses paroles que je relève dans le hansard du 18 juin 1917:

En territoire anglais, il n'existe qu'un seul moyen d'écarter les divergences d'opinions, et il est souverain: il consiste à en appeler au peuple, à consulter la population tout entière et non pas seulement celle de telle ou telle partie du pays; quand le peuple s'est prononcé, sa décision tranche la question, elle fait loi et chacun y doit obéissance.

Qu'on remarque bien ce passage:

Quand le peuple aura été ainsi consulté, et qu'il aura rendu sa décision, chacun, je puis l'affirmer sur l'honneur, se fera un devoir de